

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail – Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

**DECISION N°03 89 /D/MINHDU DU 25 SEPT 2025 PORTANT**

ATTRIBUTION DU MARCHE COMPLEMENTAIRE PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°06040-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 20 AOUT 2025, POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DU MARCHE N°00078/E/2/M/MINHDU/CIPM/2023 DU 11 DECEMBRE 2023, RELATIF AU CONTRÔLE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES URBAINES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN. LOT 1 : VILLE DE N'GAOUNDERE.

**FINANCEMENT : Fonds Routier – Exercices 2025 et suivants.**

**LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,**

- Vu La Constitution ;  
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain  
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu Le DCE suivant autorisation N°06040-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 20 Août 2025,  
Vu Le procès-verbal de la CIPM n°080 du 23 septembre 2025.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif au Dossier de Consultation suscité:

DCE	Région	Attributaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
Suivant autorisation N°06040-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 20 Août 2025, pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien de certaines voies urbaines dans certaines villes du Cameroun, lot 1 : ville de N'gaoundéré.	Adamaoua	<b>BEC LA ROUTIERE SARL</b> BP : 13 704 Yaoundé Tél : 222 22 35 64	TF : 21 816 592 TC : 21 816 592 Total : 43 633 184	T F : 03 mois T C : 06 mois Total : 09 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaire
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le

25 SEPT 2025